



M.

UCL-ELIA - EVAGRI

Thierry.walot@uclouvain.be

Lieu, le date

Personne de contact :

Objet : rapport de visite relatif à la MAEC – « plan d'action »

Madame,

Vous trouverez ci-joint le rapport de visite relatif à votre engagement en méthode agro-environnementale ciblée « plan d'action » (MC10). Afin d'éviter les problèmes agronomiques et d'atteindre les objectifs environnementaux, il vous est demandé de prendre connaissance des recommandations techniques ci-après et de les appliquer. En cas de difficulté, n'hésitez pas à me contacter.

Ce rapport est transmis au service de l'administration chargé du contrôle spécifique des méthodes ciblées du programme MAEC. Le rapport est un des éléments pris en compte pour la prise de sanctions en cas de manquements importants à l'exécution de vos engagements. La décision d'envoi d'avertissement ou de retrait d'avis d'expert revient à l'administration. Le rapport doit être conservé et joint à votre avis d'expert en prévision de contrôles éventuels.

Me tenant à disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Producteur : N° producteur :	Références de l'avis initial : Année d'engagement : DS 2015	Auteur du rapport de visite : Date de visite : 2 avril 2019
Commentaire général : Fort engagement en MAEC, ferme devenue pratiquement autonome en matière alimentaire. Quelques actions à mettre en œuvre pour achever l'engagement de cinq ans dans les meilleures conditions dans la perspective d'un renouvellement du PAE en 2020. A noter qu'un PAE à partir de 2020 se justifie mieux si la ferme reste en charge < 1.4 UGB/ha plutôt que <1.8UGB/ha.		
Résumé des principales dispositions particulières pour l'exploitation à dater de la visite (voir pages suivantes pour explications) Inventaire des haies, arbres et autres petits éléments selon fiche fournie ; collaboration avec expert « nichoir » (coordonnées à fournir par le conseiller) et suivi des recommandations, collaboration avec la vétérinaire expert de Natagriwal (mise au point sur l'utilisation et, au besoin la réduction des antiparasitaires), réalisation d'un plan du verger localisant au-moins les pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers plantés (espèces si nom variétés perdus).		
Conclusions de la vérification de l'exécution du cahier des charges <input type="checkbox"/> Le contrat est exécuté dans de <u>bonnes conditions</u> , le conseiller recommande que l'avis d'expert relatif à cet engagement soit maintenu sans réserve. Quelques améliorations peuvent être apportées conformément au présent rapport de visite.		
Niveau de réalisation de l'année précédente : Pas de visite en 2018		

Signature du conseiller :

Degré de mise en œuvre des actions

Légende :

Echéance : CT= court terme (1-2 ans), MT=moyen terme (3-5ans), LT= long terme (> 5ans)

Avancement : Non entamé, En cours, Terminé, Non évalué

Evaluation : Insuffisant -, Faible(+), Suffisant+, Bon++, Très bon +++, Non évalué

Action –intitulé	Type d'action	Indicateur de réalisation		Avancement	Évaluation	Commentaires spécifiques destinés au producteur	Suivi conseiller pour la suite du PAE
		2014	2019				
(1) Engagements en MAE selon possibilités de la législation et modifications en cours	Continu	Haies : 2440m Arbres : 210 Mare : 1 PN : 38.8ha BPE : 310m AF1.8 : 74.7ha PHVB : 068ha BFl. : 0.74ha	2399m 234 1 34.6ha SO 74.7ha 2.94ha Bandes : 1.45ha	ok	+++	Attention au plafond des 9% des superficies sous cultures en cas d'engagements MC7 Pas de pénalités mais risque de paiement partiel	Perspectives engagements « cultures favorables » et parcelles aménagées. Perspective de reprise de 8ha.
(2) Plantation d'un verger d'arbres de hautes tiges	CT	24 arbres (pommés, poires, prunes)		ok	++	Réalisation d'un plan du verger en identifiant au moins pommes/poires/etc et si possible les variétés	Liste variétés livrées (voir cuestas ?)
(3) Amélioration de l'intérêt écologique de prairies naturelles et de maintien de leur capacité de production dans un système peu intensif	MT	Pas d'action	Un aspect traité, un aspect non évalué et un aspect non traité	En cours	++		Un aspect traité : Analyse de sol tous les 3 ans n'indiquant pas d'acidification. Les PN sont pour la plupart fauchées une fois puis pâturées. Elles reçoivent du lisier tous les deux ou trois ans. Evolution favorable de la végétation selon Mme Schmitz : dvlpt du coucou et du lotier. Localisation/dimensionnement bandes refuges non évalué Création de PHVB à tester dans nouveau PAE

Action –intitulé	Type d'action	Indicateur de réalisation		Avancement	Évaluation	Commentaires spécifiques destinés au producteur	Suivi conseiller pour la suite du PAE
		2014	2019				
(4) Traitements antiparasitaires réduisant les risques pour les espèces non visées, limitant les coûts et assurant la meilleure santé animale	Continu	Pas d'action spécifique	Un diagnostic et conseils de base en début PAE	En cours En attente disponibilité conseiller vétérinaire	Non évalué	Contact sera pris d'ici l'été par Mme A. Meerschaert pour un suivi-évaluation	Contact avec A. M. pour programmation d'une visite conseil.
(5) Creusement d'une mare et aménagement d'une zone humide	MT	Une mare existante Une zone humide reste accessible au bétail près de la mare	Seconde mare en attente Zone humide reprise en PHVB	En cours	+	Contact avec le conseiller si l'incertitude se lève sur la poursuite de l'exploitation => localisation et dimensionnement définifs pour la mare	Incertitudes sur la poursuite de l'exploitation du terrain pour la nouvelle mare (« la hache »). Sera levée d'ici deux ans au plus. Projet à reprendre pour la période suivante. La zone humide en aval de la mare existante fait l'objet d'un AE PHVB (S. Rouxhet)
(6) Maintien et amélioration des possibilités d'accueil pour les oiseaux des bâtiments agricoles et de leurs abords	MT	Pas d'action spécifique	Pas d'action spécifique	En cours	Non évalué	Référence d'un expert extérieur pour visite conseil sera fournie par le conseiller	Voir projet « nichoirs » PN 2 Ourthes
(7) Favoriser oiseaux agricoles à la mauvaise saison	CT	Pas d'action spécifique	Une bande faune (AE S. Rouxhet)	ok	+++	Voir avis d'expert pour semis au printemps 2019	
(8) Validation conformité stockage phytos et enregistrement utilisation	Action devenues sans objet. Pas de phytos à la ferme : plus de cultures						

Action –intitulé	Type d'action	Indicateur de réalisation		Avance	conseil ment destinés	Commentaires	Suivi spécifiques	er pour la suite PAE
		2014	2019					
(9) Vérification de conformité du respect de la conditionnalité	CT	Non réalisé	Prévu 2019	En	Non évalué	Contact téléphonique par le conseiller en 2019	Report nouveau PAE avec check-list	
(10) Berges et eaux de surfaces inaccessibles	MT	50% clôturé	100% clôturé sauf PHVB	Terminé	+++	Dérogations clôtures à demander via S. Rouxhet et avis expert 2020 pour MC4 Demande d'indemnisation pour perte de 25 ares noyés par barrage de castors (démarche S. Rouxhet auprès du DNF)	Pas d'obligation légale hors zone N2000. PHVB (voir AE) : 200m clôture conforme ; Clôturés : « A la hache » : 100m « à la maison » : 200m. clôture ok mais noyée suite barrage castors. « PHVB dessus compogne » : dérogation à demander (50m) Parcelle 13 en aval PHVB : 100m clôturé	
(11) Engagement MAEC autonomie fourragère	Continu	Pas d'engagement	Engagement variante 1.4	Terminé	+++	Le PAE à l'avenir se justifie davantage avec une charge à 1.4 UGB/ha	Perspective de passer à la variante 1.8 ? Perspective d'accroissement de la surface (8ha ?)	
(12) Calculs de rationnement et adaptations éventuelles (y compris en production fourragère)	Continu	Calculs effectués de manière autonome	Idem avec adaptation : passage au « tout à l'herbe » et culture luzerne Autonomie quasi-totale	ok	++(+)		Recours aux conseillers F. Mieux pour la culture de luzerne (récolte en sec, 3 coupes) Recours à une supplémentation très minime d'orge.	
(13) Plan de fertilisation	Action abandonnée, sans objet dans la ferme. Fertilisation uniquement par du fumier et lisier. Ferme (quasi) autonome. Actuellement pas de besoin d'amélioration identifié. A noter un manque d'intérêt argumenté sur la technique du compostage apportant peu de plus-value dans la ferme selon l'exploitante. Technique non adoptée dans la ferme. Un PAE post 2020 pourrait reprendre la visite d'un conseiller F. Mieux pour une vue critique sur l'utilisation des MO dans la ferme.							

Action –intitulé	Type d'action	Indicateur de réalisation		Avance	conseil ment destinés	Commentaires Évaluation	Suivi spécifiques	er pour la suite PAE
		2014	2019					
(14) Maintien bande fleuries à fleurs des prés	Continu	Trois bandes	Trois bandes	ok	+++	Suivre recommandation S. Rouxhet pour fauche zone à rumex		
(15) Achat et élevage d'un troupeau de moutons de races traditionnelles	Continu	0 moutons	9 animaux	ok	+	Si des animaux ne sont pas inscrits, pas de participation à la conservation de la race. Action à réévaluer pour nouveau PAE Changement de bélier ? non reprise des moutons dans nouveau PAE ?	Animaux non inscrits comme Ardennais roux (bélier donne des animaux tachetés).	
(16) Plantations de haies et plan de gestion	Continu	Pas d'action spécifique	Haie de charme non classée (cf. walonmap) Diverses plantations réalisées dans zone prévue (voir dossier papier) Inventaire disponible pour l'été 2019	En cours	+(+)	Inventaire à réaliser selon fiche transmise par le conseiller	Points prévus : - Relevé complet des haies par type et parcelle (non réalisé) - Plantations réalisées - Vérification du classement éventuel d'une haies de charme	Fiche d'inventaire transmise en avril 2019 en attente pour fin juin 2019.